



Paris le 24 mars 2022

Objet : Organisation des élections professionnelles 2022

Madame la Maire,

L'organisation des élections professionnelles 2022 revêt, tant pour les organisations syndicales que pour la municipalité, une importance capitale au regard des derniers scrutins qui ont été marqués par la baisse de la participation et ont fait apparaître des difficultés liées à la récupération des résultats et à leur publication.

La ville de Paris a choisi le scrutin électronique pour essayer de résoudre l'ensemble de ces problèmes, ce qui correspond peu ou prou à un Big-Bang électoral pour l'ensemble de la collectivité. À ce nouveau mode de scrutin vont venir s'ajouter les modifications liées à l'évolution des instances représentatives du personnel dues à la loi de transformation de la Fonction Publique, dont vous savez tout le mal que nous pouvons en penser.

Les réunions de préparation de ces élections ont débuté avec la DRH et vont se poursuivre régulièrement jusqu'à l'échéance. Néanmoins, nous ne pouvons nous satisfaire des refus qui ont été opposés à certaines de nos revendications et nous souhaitons réagir dès à présent auprès de vous, afin d'obtenir certains aménagements qui ne relèvent que du bon vouloir de la municipalité.

Les Commissions Administratives Paritaires vont désormais se tenir par catégorie et non par corps, il n'y aura plus que 3 instances et 48 représentants au total, alors qu'il y avait auparavant 50 CAP et 450 représentants. La CAP de catégorie A va regrouper 8309 agents de 30 corps différents, la CAP de catégorie B 13185 agents de 16 corps différents, la CAP de catégorie C 27242 agents de 17 corps différents. L'appauvrissement du dialogue social est patent mais la ville de Paris n'est pas obligée de reproduire à l'identique ce qui ne fonctionne pas dans les centres de gestion.

Il reste des moyens d'améliorer les résultats du scrutin et de les rendre plus lisibles. La Direction des Ressources Humaines et ses bureaux de gestion vont être dans l'obligation de continuer à travailler par corps pour tout ce qui concerne les problèmes statutaires, les promotions, il nous paraît indispensable pour cela de conserver, lors de cette élection, un marqueur du corps auquel appartient l'agent sur le bulletin de vote de façon à assurer la meilleure visibilité de la représentativité au sein de la CAP. Ceci n'est contraire à aucune mesure réglementaire et ne dépend que du choix de l'exécutif.

Nos organisations syndicales demandent également que les professions de foi et les candidatures soient adressées par voie postale aux agents et prises en charge par la municipalité. De fait, le choix du vote électronique impose à l'administration de déterminer, pour les électeurs ne disposant pas d'un poste électronique sur leur lieu de travail, les modalités de mise à disposition des candidatures et des professions de foi ainsi que les modalités d'accès à la liste électorale et les droits de rectification des données (décret 2011-595 du 26 mai 2011, article 6.V). Il nous paraît évident, au regard du nombre d'agents concernés que seul l'envoi papier est en mesure de répondre à cette exigence. Dès lors, notre revendication d'un envoi à tous les agents n'en est que plus logique pour ne pas multiplier les modes de communication.

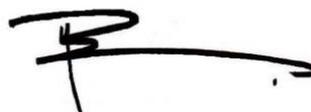
Alors que la Ville de Paris met en place le vote électronique pour tous ses agents, nombreux sont ceux qui ne peuvent accéder à leurs boîtes-mail personnelles car celles-ci sont restées trop longtemps inutilisées ou tout simplement saturées du fait de leur faible capacité (50 Mo). Nous demandons à ce que les boîtes-mail des agents soient réinitialisées, portées à une capacité supérieure et que les listes de diffusion soient réactualisées avant le mois de septembre.

Dans l'attente d'une réponse positive à nos revendications, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Olivier HOCH
Secrétaire Général de l'UNSA AP
8-10 avenue Ledru-Rollin
75012 – Paris
Mail : syndicat-uns-contact@paris.fr
Tel : 01 43 47 77 76



Yves Borst
Président de l'UCP
2 square Lesage
75012 – Paris
Mail : syndicat-ucp-1@paris.fr
Tel : 01 43 47 80 72



Nicolas LÉGER, Hayate SAHRAOUI
Co-Secrétaires Généraux SUPAP-FSU
6 rue Pierre Ginier
75018 – Paris
Mail : syndicat-supap-fsu@paris.fr
Tel : 01 44 70 12 80



Patrick AUFFRET
Secrétaire Général FO Paris
2 Square Lesage
75012 – Paris
Mail : syndicat-fo@paris.fr
Tel : 01 43 47 84 54



Hervé Tempier
Secrétaire Général adjoint CFTC Paris
2 Square Lesage
75012 – Paris
Mail : syndicat-cftc-secretaire-general@paris.fr
Tel : 01 43 47 65 08

